



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 5 août 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour protéger les cultures, ouverture anticipée de la chasse en battue aux sangliers au 05 août 2026

Depuis quelques semaines les agriculteurs constatent des dégâts particulièrement importants dans les cultures de maïs et de tournesol. Les organisations professionnelles agricoles ont alors sollicité auprès de la préfète une ouverture anticipée de la chasse en battue du sanglier, en plaine et au bois.

Initialement fixée au **15 août**, la date d'ouverture est exceptionnellement avancée au **5 août**, afin de permettre une intervention rapide sur les secteurs les plus fortement touchés et de limiter l'aggravation des dommages causés aux cultures.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de sécheresse marqué. Les faibles rendements des cultures fourragères fragilisent les exploitations agricoles, tandis que les cultures encore en place constituent une ressource indispensable pour l'alimentation du bétail dans les semaines à venir. Leur préservation représente donc un enjeu majeur pour les exploitations.

Les chasseurs sont appelés à se mobiliser dès l'entrée en vigueur de cette mesure afin de conduire un effort de régulation soutenu, en priorité dans les parcelles sinistrées et à leurs abords pour réduire la pression exercée par les populations de sangliers sur les cultures et limiter les pertes subies par les agriculteurs.

La réussite de cette démarche repose sur une action rapide, coordonnée et responsable de l'ensemble des acteurs concernés. Elle traduit une volonté commune de concilier la protection des productions agricoles, particulièrement exposées dans le contexte actuel, avec une gestion efficace et durable des populations de sangliers.

Contact presse :

Lysiane Brisbare : 03 25 30 22 54 / 06 86 80 52 55